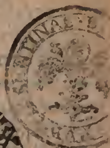
LA IVSTICE AVX PIEDS DES PARLEMENS DE FRANCE.

Par Mᵉ. C. IOVRDAN Huissier des Comptes Paris.





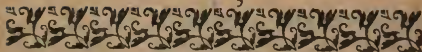
A PARIS,
Chez IEAN BRVNET, ruë Sainct Germain, aux trois Pigeons. 1614.
Auec Priuilege du Roy.

AVX AMATEVRS DE la Iuſtice.

S.

MESSIEVRS,
Puis qu'ainſi eſt que vous eſtes tant amateurs de la Iuſtice, à qui doibt appartenir ce ſubject ſinon à vous, vous la voyez venir en eſplorée & par le moyen du reſtabliſſement que ce grand Soleil de Paris luy faict elle s'eſleue & s'inſtalle en ſa premiere dignité vous ayderez donc (Meſſieurs) à la ſecourir au maintien de ſon reſtabliſſement, Et n'euſt eſté l'aſſeurance qu'elle a de vous de n'eſtre m'eſpriſee a ſon ſubject elle n'euſt eſté ſi temeraire que de ſe faire d'elle meſme mettre en lumiere.

Iourdan.



LA IVSTICE AVX PIEDS DES PARLEMENS de France.



ME voicy ô Parlemens, lumiere de mes yeux, epitomes & abregez de toutes Vertus, ie viens me soubmettre à vos pieds, éploree du tort que l'on me fait, ie viens non auec la Balance qui m'est dõnee en main pour peser au poids de l'equité le droit de la vefue & de l'orphelin, ie viẽs nõ auec l'espee qui m'est attribuee pour vanger ceux qui empescherõt l'executiõ de vos arrests & apaiser les plus grãds de la Monarchie, & ie viens non les yeux bãdez: mais bien sans balance, sans poids, & les yeux clairs-voyans vous faire paroir mes pleurs & mes larmes & le peu de soing que l'on a à ma dignité. Si ie voulois m'exalter & faire paroir l'excellãce de ma diuinité qui n'est moins cogneuë entre les Monarques qu'entre les vermeseaux de terre, ie paroistrés à veuë d'œil lorgane des vertus; Neantmoins au siecle que ie voy ie suis deprisee & mal seruie, hé! qui cause se m'espris sinon le regne de la corruption, cõcussion, & exaction. Lors que le partage fust fait entre nous les deitez, malheur à moy qui eust le sort & le lot de Iustice (bien qu'il me fust pour lors escheu comme vn phare de toute dignité) puis que ce temps m'abolit, que la corruption opere, que la concussion n'aist, & que l'exaction regne. O quel heur (grands Soleils) si l'vn de ses trois me fust arriué, ie regnerois ores. Ie presiderois, & mon estandart se feroit adorer, cheris & aymer de polle en

polle, ô vous deitez qui dominez la voute azuree si vous ne faisiez non plus d'estat de moy que les habitans de la terre, vous iugeriez beaucoup les hommes sans aucune misericorde & pitié. Et comme vous m'auez recogneu non pas Phœbus en sa lumiere, Iupiter en son tonnere, Mars en ses armes, Mercure en son eloquence, Neptune en ses eaux, Pluton en son enfer, Hercules en ses forces, mais vne source de toutes choses, vous m'auez installé au milieu de vous, afin de regir ce qui est de vos passions contre les citadins du monde. Dans le Ciel toute sorte de respect m'est deu, les mers & les fleuues m'obeissent l'Enfer n'est gouuerné que par ma voix és personnes de Neptune & Pluton. Et la terre moindre de tout se veut rendre maistresse de moy: Puis que le Ciel, la mer, & les enfers, me portent hommage, que les trois plus grandes deitez commendent à icelles, n'ay-je pas (ô Parlemens) iuste subiect de me plaindre, vous estes mes lumieres & mes flãbeaux, qui doiuent m'esclairer non dans vos pallais seulement: Mais dans vos cabinets les plus secrets, le Ciel me cherit & m'ayme cõme superieure & les hõmes de la terre veulent m'enseuelir en vn tõbeau d'oubly, sans moy vn million d'assasinats, violemens, larcins & autres s'exerceroient par chacũ iour; N'estoit que ma prudence & sagesse qui de tẽps en tẽps s'est faitcognoistre, s'est efforcee au mieux qu'elle a peu extirper l'executiõ de tels actes execrables; Nul ne peut me blasmer de mes plainctes, s'ils ne sont perturbateurs du repos publiq. O Atheniens Atheniens ie regrette l'abolition de vostre Senat, qui a esté & sera iusques en fin du monde renommé, cestoit ô Senat d'Athenes le lieu de ma demeure, cestoit mon siege mon palais & mon temple, vo' auez aussi ô Atheniens assez recogneu qu'elle estoit ma suffisance, puis que tant d'annees par moy ou soubz mon nom vous auez gouuerné prudemment & sage-

ment vostre republique souueraine, ie vous aymois & cherisois entant que vous estiez lors, ie vous regrette & vous deplore entant que vous n'estes plus, vostre lustre est aboly, mon lustre est abaissé; Ou trouuera-on à present ceux qui presidoient au Senat les yeux creuez pour ne point cognoistre les parens amis & alliez habandonnant par ce moyen toutes sortes de plaisirs & de contentemens que la veuë nous apporte, ou sont ses Senateurs ou Conseillers à qui on coupoit les poings, afin qu'ils ne fussent corrompus par or, argent, ou present. I'estois lors en mon periode, on me rendoit esgalle en tout, & qui me derogeoit estoit lapidé, n'est-ce pas auec raison que d'abondant ie me plains de l'abolition de ce Senat. Or puis que la diuersité des temps a entrepris m'aneantir, & bien qu'aucunement i'aye esté seruie? C'est à vous flambeaux de ma France que ie viens declarer les subiects de mes plaintes, & les ayant entendus, me restablir au premier estat que i'estois lors de ce Senat d'Athenes, non que l'on obserue les yeux creuez & les poings couppez, mais en ce qui est du droit & de l'equité que l'on doit rendre à vn chacun soubz mon nom. C'est mõ dernier refuge que vous autres, i'ay vogué çà & là pour treuuer quelque residance, ie n'ay peu ce faire treuuant les Iusticiers trop corrompus sans ame, sans foy, sans loy, ne sans Dieu, cest à toy principalemẽt ô Parlemẽt de Paris Tutrice des Roys, conseruatrice du peuple, Ouy? c'està toy que s'adressẽt mes sãglots, reçois moy en mes faits iustificatifs, prẽds ma balãce ie te la cedde, prends mõ espee ie te la dõne, & oste mõ bãdeau & fais me voir le clair de tes arrests. Ie t'ay choisie entre to⁹ les Senats, cest biẽ te recognoistre capable & suffisãte de postposer ma deité à tes pieds, ouy? C'est bien te recognoistre sage, que de te cedder mes armes, & moy qui suis Iustice te venir demander Iustice, c'est t'auoir donné mon pou-

uoir m'en eſtre deſpoüillé, & puis le venir emprunter de toy, ie ſuis, & ie ne ſuis plus : Ie ſuis entant que ſans moy les Republiques & les polices ne ſeroient rien par conſequent preſident par tout. Ie ne ſuis plus entant que le throſne d'yuoire de Salomon eſt aboly. Si ie n'eſtois fondee en l'eſperance que i'ay d'eſtre reſtablie par vous. Ie prirois les deitez de me permettre eſchanger mon lot au plus moindre de ceux de nos partages. Clairs aſtres de la France, eſtandars de l'Vniuers empruntez de moy ce qui eſt de l'equité, & compaſſez mon droit à la raiſon, & exaltez-moy ſelon la qualité qui me doit eſtre attribuee, Ie ne puis eſtre ignorante, & partant puis que vous eſtes appellez en ce throſne de pourpre & d'eſcarlatte parſemé de fleurs de lys, & que vous y eſtes de par moy, vous ne pouuez rien ignorer entant que vous eſtes mon meſme eſprit. Les Nourriçons ont cognoiſſance de leurs nourriciers & s'efforcent les aſſiſter en leurs afflictiōs. Hé! que ferez vous à l'equipolēt, ô Parlemens non mes nourriſons, mais mes enfãs, nō mes enfãs, mais mes nourriciers. Frãce ie ſuis ton phar, tu dois eſtre mō vaiſſeau & moy le gouuernail & pilote. Ie te dois cōduire en la mer d'aſſeurance, & neãtmoins les rebelles m'en empeſchent la conduitte, s'emancipent de le guider & puis eſt preſt de faire naufrage. Eſtant donques reduite ainſi qu'vn ſang innocent eſpanché ſus terre & qui crie vengeance aux deitez, ie viens à vos pieds (Parlemens) ma lumiere eſteinte afin de l'eſtablir en ſa ſplendeur & luy donner nō vn luſtre nouueau de ce ſiecle, mais mon luſtre ancien. Ie flechis? pourquoy flechir, parce que le temps me fait regner en iniuſtice. Cōment? par le moyen des corruptions, concuſſions, & exactions a preſent regnans en tiltre d'honneur, & qui ſont indignes de moy: Que le Ciel meſme abhore, que la terre & les hommes aprehendent, & deſquels vengeance en eſt criee non

seulemẽt à moy mais aux deitez plus releuees que moy. Si le cõplot de la perte du monde auoit esté resolu entre nous les deitez, i'y aurois tenu le rang primitif & s'il n'estoit tel il en seroit de peu esloigné, & quand bien ceste resolution seroit faite sans moy, on ne la peut faire sans s'ayder de moy. Du temps des citoyens de certaine isle du polle Antartique submergee depuis par les flots marins, me figuroient en leur temple & m'y adoroient, sur mon frond estoit peint toutes sortes de diuersitez, en ma main dextre au lieu de mon espee vn vermeseau, en l'autre senestre vne fremis, tesmoignant que les mains corruptibles & concussionnaires, sont peu voire mesme rien du tout, mais sur mon frond ou estoit toutes ses diuersitez representoit comme vn sacrifice ou holocauste que l'on me vouloit faire pour apaiser esgalement & auec equité ses diuersitez, tellement que mon esprit & iugement sortoit lors par vn Echo rendant vn chacun comtant selon les faicts plus meritoires, mais à present au lieu de se fremis & vermeseau. On me veut peindre auec tonnerres foudroyans & fleuues debordez pour ruiner par le feu & submerger par les eaux les citez & les hommes sans subiect, sans raison, & sans equité. On me peint sur le frond, les rigueurs, subtilitez, or, argent, & present, le tort mesprise le droit, & outre se mespris s'en veut directement & absolument rendre superieur. Ie ne puis estre blasmee (ô Senateurs de France) de la plainte que ie forme, puis que ie suis ou dois estre primitiue de tous: Non de vous seuls (à qui ie refere l'honneur de mõ honneur) mais aux Monarques, Republiques, & Souuerains de l'Vniuers entieremẽt. A qui doit appartenir les palmes & les lauriers, sinon à mon chef qui en doit estre enuironné: A qui doit apartenir le son de la renommee, sinon au soufle de ma bouche, à mon bras dextre la valeur & les forces, en l'autre l'equité du poids & de la ba-

lance. Brefie ſuis la corne d'abondance feinte par les Poëtes & partant ſeul Phœnix tant au Ciel qu'en terre, Si l'authorité des Dieux ſupremes vouloient pour leur regard & proufit particulier,prononcer quelque iniuſte arreſt(Bien qu'ils ne le peuuent faire, eſtans parfaictsen tout.) Ils n'en pouroient eſtre repris entant que nulle autre puiſſance n'eſt au pardeſſus d'eux. Mais il n'eſt pas ainſi des arreſts des hommes, tributaires de la mort, & qui doiuent rendre comte aux diuinitez de leurs ſentence,iugemens,& arreſts.Vous n'en ignorez & ne pouuez en ignorer,ô Parlemens,ny meſme ce qui eſt de l'eficace de mon nom,& de l'eſtanduë de mon pouuoir & qui en ignorera m'offençera non par ignorance mais par malice, l'ignorant n'eſt & ne peut eſtre blaſmé en ſon ignorance, & l'innocent en ſon innocence, mais çil qui ſçait & contrefait & qui ne doit rien ignorer doit eſtre puny ſelon les loix anciennes. Du temps de l'Empire des Romains,l'Eloquence vne de mes filles regnoit tellement en la perſonne de M. T. Cicero, que ſouuent il emportoit le pris de ſon deſſein,d'autant qu'il(ou peu)n'entreprenoit aucune choſe que iuſte & raiſonnable, le ſouſtien du droit & de l'equité qui m'enuironnent & dont ce Ciceron eſtoit enfançon l'ont rendu eterniſé auec ſes Oraiſons plus qu'eloquentes qui ſeruent de leçons non aux nourriſſons des Colleges. Mais des plus doctes perſonnages. Sa mort funeſte dans le Trium-virat a aſſez teſmoigné la paſſion d'Anthoine & de Lena qui executa la proſcription contre Ciceron qui auparauant par ſon bien dire l'auoit deffendu en iugement & faict eſquiuer vne punition criminelle.N'eſtoit- ce pas me fouler aux pieds de rauir ceſte ſource de merite par la ſeuerité d'Anthoine & par la cruauté d'iceluy Lena.Ceſt lors (ô Trium-virat)que mon pouuoir,ma force,& ma puiſſance, commença a decliner, vous entrepriſtes (ô trois

Princes

Princes) la plus execrable & abominable proscription qui auoit iamais esté inuentee par Sylla, n'y que ie croys pouuoir estre suiuie par cy apres, tant que le Soleil esclairera dans le Ciel & sur la face de la terre. Et toy Decimus Brutus quel tort me fis tu ? Quand derogeant à ma puissance tu consentis & feus l'autheur de l'assasinat commis en la personne de Iules Cesar, au milieu du Senat Romain, suiuy des Senateurs qui auparauant m'auoient porté toute sorte de respect à moy deu. Assasiner d'vn guet apens & dans vn lieu sacré à moy dedié, celuy qui t'auoit fait par son testament son heritier en second lieu par substitution, apres Octauius Cesar fils de sa sœur. Tu sçais? ô Rome, que toutes les subtilitez, inuentions, & trahisons que l'on a faict enuers I. Cesar, n'a esté qu'au detriment de l'honneur & de la vie des entrepreneurs, i'aprouue la proscription enuers les vrays fauteurs, & ie me plains raisonnablement de ceux qui ont esté proscripts & l'effect de la proscription executee contre gens Innocens, tant pour auoir leur argent (comme Stacius Samnitien proscript pour ses richesses) comme pour auoir les belles demeures des notables ainsi que Rufus proscrit à cause d'vne belle maison qui estoit pres celle de Fuluia, femme d'Anthoine second Prince du Trium-virat, & beaucoup d'autres hommes & femmes signalees proscripts & condempnez à grandes sommes de deniers pour subuenir aux frais de la guerre, & de ses femmes ainsi proscrites, le nombre fut de quatorze cens, mais l'eloquence d'Hortensia fist moderer ce nombre de quatorze cens, à quatre cens. Ie ne regnois lors, i'estois seruante de la tyrannie, & ses tyrans pourtant ne disposoient que des corps & des biẽs par iniustice, mais moy ie dispose de mesmes droits par droit, non ? des corps & des biens seulement, mais des ames que le Ciel enuoye par moy és tenebres d'En-

ser comme criminels des sainctes deitez, si ie voulois inuentorier & rediger par escrit, les autheurs de la tyrannie de mon nom, les cruautez & seueritez que la bouche des hommes superieurs ont exercee contre mes loix & contre les hommes dependans d'eux, auec rage & fureur blasmant toute sorte de droit, ce seroit vn volume qui excederoit en grosseur & admiratiō tous ceux qui ont pris naissance dans les beaux esprits & sortis auec arrogance de l'Imprimerie pour se rendre immortels dans le temple de memoire & le palais de la felicité. Puis donc que par le moyen des tyrans, de la tyrannie, & de l'iniustice que m'ont fait les Romains, Arabes, & Ethyopiens & qui auiourd'huy sont encores obseruees entre plusieurs nations estrangeres qui m'ont bannie hors de leurs temples & des lieux à moy sacrez, que ie n'ay aucune retraite ne demeure en ce bas Vniuers, où fuyray-ie où iray-ie, puis que l'ignorance des hommes ou plustost leurs corruptions, concussions & exactions qui regnent en eux me fait quiter toutes prouinces, & ne pouuant souffrir ces torts & griefs ie suis resoluë d'abandonner le monde & me contenter de la place qui m'est deuë au Ciel, mais quoy? Toutes Prouinces ne m'ont pas offencee, & partant faut restablir toute ma splendeur en celles qui sont innocentes. Cest toy France iardin de l'Vniuers, courtoise en tes receptions, cest toy que i'auois reseruee pour mon donjon preuoyant par le passé, la tempeste du temps arriué. Tu porte telle fleur en ton iardin qui a tel pouuoir qu'elle peut & pourra renuerser mes ennemis par terre à milions, cest ce lys qui t'a esté & t'est donné des celestes, caracteré dans ton Oriflan fleur qui a esté & est arosee d'vne eauë tiree du plus pur element celeste, cest ceste phiole enuoyee à Clouis ou ceste saincte Ampoule, ceste saincte unxion gist & repose pour oindre les chefs legitimes de

la France. Et d'autant que ie sçay n'estre point refusee ne troublee au repos de ce lieu par moy choisi, C'est toy Frãce que ie veux honorer & que tu m'honore, emprunte de moy (cõme de tout temps tu as fait sans reproche) mes vertus & mes dignitez & tout prosperera comme ja il a fait, & mieux si ie le puis faire. Or ainsi que dans vne citadelle frontiere, il y a plusieurs esperons & boullevars pour la deffence d'icelle, & au milieu le donjon, au cœur de ce donjon la demeure du Gouuerneur. De mesme France, tes villes frontieres sont tes boullevars, tes sept Parlemens sont tes citadelles, & Paris ton huictiesme Parlement Soleil & primitif de tous cest ton donjon au milieu d'iceluy ie choisis ma place & ma demeure, me la refuserez-vous (ô Paris) non? vous ne le pouuez faire, vous ayant apris de ieunesse la super-intandance que i'ay en toutes sortes d'affaires, & m'asseurant du tout en ce, Ie me releue de vos pieds (ô Parlemens) & moy-mesme ie m'installe au premier lieu de mon lict de Iustice, ie ne parle plus en esploree, enuironnee de tristesses, & suiuie de compassions, & puis que ie suis establie & maintenuë, par ce Soleil radieux qui esclaire en toutes parts, ie parle auec force, violance, & courage contre les coulpables, compassion & mercy pour les Innocens. Quand le bon Soldat voit son Capitaine en chef à la breche, il chasse hors de soy toute couhardise & s'empare d'vne force animee & courageuse, & quand la ville assiegee est vaincuë & donnee au pillage cela depend de la mercy du chef d'armee, Me voicy? ô ames loyalles, ô estoilles celestes, ô rayons du Soleil, source d'equité, me voicy? ô Nobles Senateurs, preste, la demie pique en main à la breche d'vne cité remplie de concussionnaires & corruptibles, me voicy? La cité prise pour faire chastier par vos iustes arrests les malfaicteurs que nous trouuerons dans icelle, me voicy? Pour restablir

par ma force ceux qui ont esté depoüillez de leurs possessions par le sort malin, me voicy restablie de par vous en mon premier lustre & splendeur, & me voicy? Pour faire par vostre intelligence misericorde aux Innocens accusez. Ie vous donne (ô flambeaux de mes yeux) la terreur & la douceur, pour compasser egallement selon le merite ou demerite, il ny a que Dieu seul qui iuge les Iuges au milieu de son esprit ie preside, & bref aduisez (mes illustres Senateurs) que nulle plainte ne se fasse au Ciel de souffrir que ie sois plus abaisee. Ie ne puis me plaindre de vous, puis que mon restablissement a esté fait de par vous, & au periode de vous, ie n'ay doncques aucune doute que vous ne me mainteniez contre les meschans, car si ie decline vne autre fois i'abandonneray le sejour des hommes & les lairay comme vn cheual eschappé, ou vn vaisseau sans gouuernail. Par ce que mes boulleuars ont esté minez, ma citadelle batuë & prise il ne reste que vostre donjon (ô Paris) dans lequel ie suis auec le guidon de toute esperance & asseurance, d'ailleurs i'ay le Ciel pour protecteur & deffenseur, cest ce qui me fait croire que me faisant luire vous participerez non aux rayons de ma lumiere seulement, mais à ma lumiere mesme, faisant pour moy, vous faites pour vous, & pour le repos du bien public, Qu'elles graces dois-ie à present rendre au Ciel pour les hommes de la terre, d'estre en si peu de temps introduite par les Senateurs de France en mon siege d'yuoire. Arriere Atheniens vous n'estes plus, arriere Senateurs Romains, arriere toutes sortes de Prouinces indignes de moy. Et place place à mes legitimes François, qui m'ont de tout temps receuë maintenuë cherie & aymee paroissant aussi entre eux comme vn colosse Rhodien, car mon espee sert à la nocturnité de phare pour la conduite des vaisseaux esgarez, & de iour mes balances pour faire guider

à port de salut toutes sortes de marchans fatiguez pour leur lõg voyage, & au lieu du miroir ou glace qui estoit au milieu de ce Collosse dans laquelle on pouuoit voir le port d'Alexandrie distant de quatre cens lieuë. I'ay vne glace plus releueè & plus fine qui ne penetre non seulement de Roddes en Alexandrie, mais de Paris en toutes les quatre parties du monde sans aucun lieu secret en excepter. Courage batons en ruine tous les perturbateurs Concussionnaires, corruptibles, partisans à la foule du peuple, & autres telles nations. Et bastissons vn temple de memoire aux gens de bien qui ne desirent que paix & repos m'honorer & respecter, & sçachant que vous auez (ô mes Soleils) ia commencé les fondemens de ce temple, continuez en vostre beau desseing & moy i'en feray la couuerture & decoreray de sculpture & painture vous asseurant de ma part que ià vos nõs sont immortalisez en mon temple celeste, que la fureur du temps ne pourra iamais esteindre, ny le rouille d'iceluy effacer, & comme i'ay commencé auec pleurs, larmes, & gemissemens, qui vous ont du tout en tout esmeu, ie finis par vne paix & repos general auec ioye & allegresse d'auoir esté de la façon solicitee & soulagee en mes afflictions, & remise en mon premier degré, qui m'oblige en toutes occurrances vous assister de mon bras, de mes forces, & de mon pouuoir, vous prenant des à present en ma protection & sauuegarde.



SONNET.

EN vn si beau subject ie ne t'airay mes vers
Puisque dedans Paris est le lieu de Iustice
Qui en fin bannira le forfaict & le vice
Que l'Enfer a produit par tout c'est Vniuers.

Ie congnois a present que le peuple est peruers,
Et que de lequité il n'accepte la lice
Telles gens ont pour but vn enorme supplice
Qui leur est preparé dans le creux des Enfers.

Il semble que le Ciel d'vne face amoureuse
Veuille rendre Paris du tout en tout heureuse
Pour seruir de lumiere en toute nations.

Sans doubte puis qu'elle a tant d'honneur & de gloire
C'est pour la rendre en fin chef d'œuure de memoire
Puisque Iustice y est, ainsi que l'a voyons.

A LA VILLE DE PARIS.

PAris tu és sans pair dans ceste boulle ronde
Tu és flus & reflus ou toute chose abonde
Beau seiour de noz Roys ou l'on voit allentour
Les Nymphes de la Cour miracles de l'amour,
College de tous Arts, & de toute eloquence
Estandart des Docteurs de parfaite science

Escole de tout point ; Ou en toutes saisons
De la vertu on voit les petits nourriçons
Tu n'est non seulement premiere de la France
En doctrine en sagesse en Iustice en sçience
Mais de tout l'Vniuers : Ouy certes ie le dis
Qu'au monde il ne peut pas estre vn second Paris.

AVX ARMES DE LADICTE VILLE.

S'Il falloit hors Paris, faire guerre naualle
Ie voudrois le vaisseau de ma terre natalle
C'est celuy ô Paris qu'en tes armes tu prend
C'est cil apres le Roy que ta ville deffend
Ainsi la picque en main ou bien la balle en bouche
Contre les ennemis nous ferions escarmouche
O que ie suis heureux, qu'il y a trois cens ans
Que mes predecesseurs estoyent tes citoyens;
Estant donc honoré d'vne telle patrie
Ie fais offre comme eux de mon corps de ma vie
Afin de faire voir a la posterité
L'affection que i'ay de ta prosperité.

FIN.

Extraict du Priuilege du Roy.

PAr graces & Priuilege du Roy, Il est permis à Iean Brunet, Imprimeur & Libraire, d'imprimer ou faire imprimer vn liure intitulé: *La Iustice aux pieds des Parlemens de France, composé par* M. C. IOVRDAN *Huissier des Comptes Parisien* : Et deffences sont faictes à tous Imprimeurs Libraires & autres, d'imprimer ou faire imprimer vendre ny distribuer, deuant le temps & espace de trois ans entiers & accomplis, à compter du iour que ledict liure sera acheué d'imprimer, sur peine de cõfiscation des exemplaires qui se trouueront imprimés & d'amende arbitraire, Donné à Paris le 25. de Iuin mil six cens quatorze.

Signé BVYER.



Mc